



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-216401406-20211015-15_14_10_2021-DE

Nombre de
membres en
exercice : 29

Présents : 26

Votants : 28

Pour : 21

Contre : 7

(opposition)

Abstentions : /

Objet :
**Association d'Aide
Familiale et Sociale :**
déléguée du conseil

DELIBERATION N° 15

L'an deux mille-vingt-un, le quatorze octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 8 octobre 2021

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - G.LASSABE - M.EVENE-MATEO - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - J.WEBER - J.DARRIGADE - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A.VALETTE - B.GERY - E.DEITIEUX - MA THEBAUD - CH.MARTIN - M.BECRET - H.ETCHENIQUE - F.BILLARD - J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration :

C.DOS SANTOS donne procuration à J WEBER

D.LAVIGNE donne procuration à H.ETCHENIQUE

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration :

X.BAYLAC

Secrétaire de séance : B.GERY

Monsieur le Maire explique que l'Association d'Aide Familiale et Sociale (AAFS) est un interlocuteur privilégié en matière de petite enfance. Elle aide les familles dans la recherche et la gestion des modes de garde pour leurs enfants âgés de 0 à 3 ans, accompagne et conseille les assistantes maternelles dans leurs pratiques professionnelles.

L'AAFS regroupe deux services distincts : la crèche familiale et le Relais Petite Enfance (RAM).

Aussi, il convient de désigner un membre du Conseil Municipal pour représenter la Commune.

Monsieur le Maire propose de désigner :

. Laurence GUYONNIE

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-216401406-20211015-15_14_10_2021-DE

Conformément à l'Article L2121-21 du Code des Communes et des Territoriales, il est proposé de procéder à l'élection de ces membres par vote à main levée.

Le Conseil Municipal,

. se prononce par vote à main levée avec 21 voix pour la candidature de Madame Laurence GUYONNIE.

Madame Laurence GUYONNIE représentera la Ville de Boucau à l'Association d'Aide Familiale et Sociale.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 15 octobre 2021

Le Maire,

